



MAIRIE
PLACE ALBERTI LECAT – B.P. 30154
80120 FORT-MAHON-PLAGE

Tél : 03 22 27 70 24
Fax : 03 22 23 66 55
mairie@fort-mahon-plage.com

Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du 30 Août 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente du mois d'Août à seize heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 24 Août 2018.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice, en l'absence excusée de Mme MOULLART Sylvie, procuration à Mr BAILLET Alain et de Mr GUILBART Jean-Charles, procuration à Mr CUNEO Serge. Mme MOULLART est entrée en séance lors du droit d'initiative.

Secrétaire de séance : Mr PRUVOT Laurent.

Mr le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 27 Juin 2018, lequel est approuvé à l'unanimité. Il adresse les condoléances du Conseil Municipal à Mme BAILLY pour le décès de son père et remercie les conseillers qui ont assisté à la cérémonie.

Ordre du Jour:

18.72) Délégation du service public de la base nautique de Fort-Mahon-Plage : abandon de la procédure en cours.

Monsieur le Maire rappelle que par une précédente délibération en date du 28 mai 2018, les membres de la présente assemblée ont délibéré et ont :

- Approuvé le principe de la délégation du service public de la base nautique de Fort-Mahon-Plage ;
- Précisé que la convention de délégation de service public de la base nautique de Fort-Mahon-Plage constituerait une concession de services au sens de l'ordonnance n°2016-65 du 26 janvier 2016 relative au contrat de concession et de son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016 ;
- Autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de la conclusion du contrat de délégation du service public de la base nautique et à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure, y compris à négocier avec les candidats admis à présenter une offre et à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Un avis de concession a été transmis par la Commune, le 24 juillet 2018, pour publication au BOAMP et au JOUE.

Les avis transmis par la Commune étant entachés d'erreurs et la consultation lancée par la Commune n'étant plus consultable en ligne à la suite d'une mauvaise manipulation - ce qui empêche le téléchargement des documents de la consultation par les opérateurs économiques et le dépôt des dossiers de candidatures - il est apparu préférable d'interrompre la procédure en cours.

Un avis en ce sens a donc été publié le 31 juillet 2018 sur le site du BOAMP et du JOUE.

Aucun candidat n'a déposé de dossier de candidatures.

Cela étant rappelé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de bien vouloir prendre acte de l'interruption de la procédure en cours de délégation du service public de la base nautique de Fort-Mahon-Plage ;
- de mettre fin à ladite procédure.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle procédure de délégation de service public de la base nautique sera relancée dans les meilleurs délais.

Ceci exposé, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1410-1, L.1411-1 à L.1411-18 ; R.1410-1, R.1410-2 et R.1411-1,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-65 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et

- **ARTICLE 1^{er} : PREND ACTE** de l'interruption de la procédure en cours de délégation du service public de la base nautique de Fort-Mahon-Plage ;
- **ARTICLE 2 : DECIDE** de mettre fin à ladite procédure.

Communications diverses

Annonces

- Du compte rendu de l'Assemblée Générale de l'AFMAN où a été abordé la sécurité du chenal. L'embauche durant la saison d'un agent assermenté chargé d'interdire la baignade dans le chenal est à envisager, celui-ci pourrait être également faire respecter les arrêtés du secteur plage.
- D'une réflexion à mener sur l'accueil des gendarmes saisonniers (bureau et logements) ainsi que sur les moyens de limiter la vitesse Rue de l'Authie.
- Des résultats provisoires des différentes régies avec notamment les recettes importantes liées au stationnement. A ce sujet, il regrette les dysfonctionnements des nouveaux horodateurs qui ont engendré beaucoup de mécontentements.
- Du compte rendu de la dernière assemblée générale de l'association « LAREFORM ».
- De l'attribution d'une subvention de 100 000 € pour les travaux de rénovation du cinéma VOX par le CNC.
- D'un entrainement en mer de l'association « Terre- Neuve Sportif » les 29 et 30 Septembre.

Remerciements

- A tous ceux qui ont contribué au succès de la saison, la SNSM, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, la police municipale, l'Office du Tourisme, les élus, les services techniques et administratifs, les différentes associations et les bénévoles.

Courriers

- De Mr Denis GUERIN qui sollicite Mr le Sous-Préfet pour relancer une course de moto.
- De Mr Franck HELIN, photographe, qui sera amené à utiliser une caméra et un appareil photo dans les rues de la Commune dans le cadre de la réalisation d'une série de films promotionnel pour l'Office du Tourisme.
- De l'avocat chargé du dossier qui annonce avoir délivré un commandement de délaisser les lieux à Mr LAMARE, ancien locataire d'une pâture communale route de Berck.
- De la société des 4 jours de Dunkerque qui propose le départ d'une étape à Fort-Mahon-Plage lors de l'édition 2019.

Droit d'initiative

M. MOREAU

- Regrette que le stade de football soit fermé en permanence et inaccessible aux éventuels utilisateurs alors que le site a fait l'objet d'investissements conséquents.
- Demande si la station locale SNSM pourra utiliser prochainement la nouvelle base nautique. Mr le Maire répond que ce sera possible dès que les travaux seront achevés vers la mi-septembre puisque la station locale n'est pas concernée par la procédure de mise en concurrence de la Délégation de Service Public.

M. BOULARD souhaite que l'on anticipe dès maintenant la saison prochaine, qu'une réunion soit programmée très prochainement afin de faire le bilan de la saison qui s'achève, analyser les points qui ont pu faire défaut et mettre en place des solutions alternatives.

Mme VAN RIEK

- Invite les conseillers à la remise des prix de la compétition de golf à Belle dune le 8 Septembre à 19 h.
- Regrette que la réderie d'automne soit programmée à une date plus tardive qu'habituellement (23 Septembre) Mr PRUVOT répond que les deux week-ends précédents sont pris par le Beach art et les journées du patrimoine.

Mr MAHIEU propose que l'on organise une petite cérémonie avant le départ du Docteur LEBON.

Mme BAILLY

- Remercie les membres du conseil municipal pour toutes les marques de sympathie lors du décès de son père.
- Annonce qu'à l'occasion du 50^{ème} anniversaire des papillons blancs, une vente de brioches aura lieu dans la commune du 1^{er} au 7 Septembre.

M. CUNEO annonce :

- une campagne de ramassage des coques à partir du 3 Septembre, du lundi au vendredi pour 2 semaines voire 3. Les particuliers sont autorisés à prélever 5kgs par jour de coques d'au moins 23 mm de diamètre avec une griffe à 3 dents. Mr le Maire ajoute qu'il avait sollicité Mr le Sous-Préfet sans succès afin que les particuliers puissent ramasser les coques le samedi et le dimanche.
- Le début prochain des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la Rue des Jardins.
- Le passage dans la Commune du jury des villes et villages fleuris le 12 Septembre prochain et demande le concours de la population afin d'approprier les abords.

Mme RACINE

- Se félicite de la saison qui s'achève en termes de fréquentation de la station et de satisfaction des touristes.
- Remercie la Municipalité pour la mise en place d'un photocopieur à la médiathèque.

M. PRUVOT

- Se déclare également satisfait de la saison écoulée. Toutes les animations programmées ont pu se dérouler dans d'excellentes conditions grâce à la météo clémente. Sur les critiques qui ont pu être formulées, il indique que ce n'est pas « au milieu du gué » que l'on doit changer de direction. Lorsqu'une animation est lancée, il faut aller à son terme pour ensuite l'évaluer, la pérenniser, la modifier ou l'abandonner. Une réunion en ce sens est programmée où chacun pourra s'exprimer.
- Annonce les manifestations à venir jusqu'en Novembre.

Mme MEHINOVIC informe que le cinéma fermera le 2 Septembre au soir pour travaux, les sièges ont été mis en vente et ils pourront être enlevés par les acquéreurs du 5 au 10, il en reste quelque uns à vendre.

M. JOURDAN demande s'il est possible d'installer un panneau d'interdiction de stationnement aux camping-cars à l'angle de la rue des Mésanges et de la rue de Quend. Mr le Maire répond que les camping-cars sont considérés comme des véhicules légers et qu'on ne peut leur interdire le stationnement, sauf s'ils montrent leur intention d'utiliser le véhicule pour le camping. Il conseille donc à Mr JOURDAN de faire appel à la police municipale si le cas se présente.

M. KRAEMER revient sur la saison qui s'achève et relaie les retours positifs de bon nombre de touristes qui ont apprécié la station. Concernant les critiques sur le stationnement payant, il suggère de faire passer une information sur l'utilisation du produit du stationnement qui contribue à améliorer l'accueil en général, l'entretien de la Commune, la propreté et la surveillance de la plage.

Mme MOULLART

- Soulève la difficulté de circulation rue de la Bistouille à hauteur du parking des camping-cars lorsque l'Avenue de la Plage est déviée. Une interdiction de stationnement à cet endroit réglerait ce problème.
- Relaie la demande d'utilisateurs de cabine de plage qui souhaiteraient que la période de location soit élargie.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 17 h 15.

Le Maire,

Les membres,